

MAIRIE DE JUZET DE LUCHON

PROCES VERBAL DE LA REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 20 Mars 2026

Etaient présents : Vassort Jean Paul, Pene Gilles, Lafontan Alain, Setau Annaïck, Lagleize Patrick, Sanson Catherine, Cottereau Elodie, Langeois Laurence, Hervas Stéphane, Thomas Christophe, Pene Renaud

Elodie Cottereau est désignée comme secrétaire.

SEANCE OUVERTE A 18HEURES

Il est fait lecture aux conseillers présents des décisions prises lors du dernier conseil municipal :

- ✓ Location appartement du RdC de la maison communale
- ✓ Virements ordonnateur DM4 et DM5
- ✓ Motion de soutien pour la liberté et les moyens d'agir des communes
- ✓ SMEA 31, problème eau potable
- ✓ Questions diverses

Pas de remarque sur les décisions prises lors de cette séance, approbation des points traités.

Il est procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour :

- ✓ Election du maire,
- ✓ Détermination du nombre d'adjoints,
- ✓ Election des adjoints
- ✓ Lecture de la charte de l'élu local
- ✓ Attribution des délégations
- ✓ Indemnités de fonction des adjoints
- ✓ Questions diverses

1) Election du maire

Monsieur le maire sortant déclare les membres du conseil municipal cité ci-dessus présents et installés dans leur fonction.

Il donne ensuite la parole au conseiller présent le plus âgé afin qu'il préside le vote du nouveau maire.

Deux conseillers sont désignés pour assurer les fonctions d'assesseurs :

Mme SANSON Catherine et M HERVAS Stéphane

Le vote s'est fait au scrutin secret et les assesseurs ont procédé au dépouillement des bulletins.

Le nombre de votants était de 11,
Pas de bulletin nul,

M LAFONTAN Alain a été élu par 11 suffrages.

2) Détermination du nombre d'adjoints

Rapporteur M le maire

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il doit définir le nombre d'adjoints pour cette mandature.

Sous le dernier mandat 3 adjoints avaient été votés.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents confirme la nécessité de garder 3 adjoints en fonction.

M le maire demande qui se porte candidat pour ces postes en intégrant l'obligation de se présenter sous une liste de 3 conseillers de façon paritaire.

Après un délai de réflexion une seule liste a été proposée à savoir :

PENE Gilles
HERVAS Stéphane
COTTEREAU Elodie

: Le vote s'est fait au scrutin secret et les assesseurs ont procédé au dépouillement des bulletins.

. Le nombre de votants était de 11,
Pas de bulletin nul,

PENE Gilles, HERVAS Stéphane, COTTEREAU Elodie

Ont été élus par 11 suffrages.

3) Lecture de la charte de l' élu local

Rapporteur M Vassort Jean-Paul

M Vassort a fait lecture de la charte de l' élu local.

4) Attribution des délégations

Rapporteur M le maire

M le maire que les délégations aux adjoints seront confiées par arrêté.
Toutefois il souhaite l'avis du conseil municipal.

Pour le premier adjoint :

- ✓ Encadrement des employés municipaux
- ✓ Aménagement, entretien et nettoyage bâtiments communaux,
- ✓ Entretien et nettoyage cimetières
- ✓ Entretien et nettoyage de la voirie intercommunale et des chemins ruraux,
- ✓ Entretien et nettoyage des espaces verts communaux
- ✓ Etat civil en l'absence du maire ainsi que la signature des titres de recettes et mandats de paiement.

Pour le deuxième adjoint :

- ✓ Bois et forêts,
- ✓ Chemins ruraux,
- ✓ Divagation des chiens et des chats,
- ✓ Immeubles menaçant ruine,
- ✓ Prévention de la salubrité publique ainsi que des bruits de voisinage.
- ✓ Sécurité bâtiments communaux,
- ✓ Etat civil en l'absence du maire et du premier adjoint ainsi que la signature des titres de recettes et mandats de paiement.

Pour le troisième adjoint :

- ✓ Relation avec les associations de la commune,
- ✓ En charge de l'animation culturelle et festive de la commune,
- ✓ Promotion de la culture (cinéma, théâtre, danse etc ...)
- ✓ Certificats d'urbanisme, permis de construire, déclarations de travaux et droits de préemption urbain en l'absence du maire,
- ✓ Etat civil en l'absence du maire du premier et du deuxième adjoint ainsi que la signature des titres de recettes et mandats de paiement.

Le conseil municipal n'a aucune remarque sur la distribution des délégations aux adjoints.

5) Indemnités de fonctions des adjoints.

Sur la base des valeurs maximales accordées aux adjoints pour une commune de moins de 500 habitants le conseil municipal à l'unanimité des membres présents accorde la somme brute mensuelle de 447.64 € aux trois adjoints.

5) Questions diverses

Conseil communautaire :

Patrick Lagleize souhaite vice président en charge des risques naturels.

Le maire est de droit le représentant de la commune auprès de la CCPHG, Alain Lafontan qui peut désormais assurer ces fonctions depuis qu'il n'est plus employé à la mairie de Luchon souhaite défendre les intérêts de la commune en conservant cette fonction.

Conseils municipaux

Une demande préalable sera adressée par Whats App afin de vérifier la disponibilité des conseillers.

De préférence les CM se tiendront les vendredis à 18h.

M le maire demande une nouvelle fois qu'à réception de la convocation les conseillers par retour de mail précisent leur présence ou leur impossibilité à se libérer à cette date.

Création d'un comité consultatif citoyen

Lors de la réunion publique de présentation de la nouvelle équipe municipale certains Juzétois ont émis l'idée de créer un comité consultatif citoyen afin de pouvoir faire des propositions au conseil municipal pour améliorer les installations municipales.

Un conseiller à minima assistera aux réunions du comité et assurera le lien avec le conseil municipal.

Mme Cottereau Elodie finalisera la mise en place de ce comité et en assurera la publicité.

Séance levée à 20h

Le Maire,
Alain LAFONTAN



La secretaire,
Elodie COTTEREAU

A handwritten signature in black ink, consisting of stylized loops and a long horizontal stroke, representing the signature of Elodie Cottereau.